



SOUTIEN A MYLENE PALISSE ET DEFENSE DE NOS LIBERTES FONDAMENTALES

Les attentats qui ont plongé le pays dans la torpeur et les mesures sécuritaires qui en découlent ont indubitablement des conséquences sur la façon dont nous, CPIP, exerçons nos missions. Pour autant cela ne justifie en aucun cas que les règles déontologiques qui régissent notre profession soient balayées et la voie du débat et de la réflexion verrouillée.

En s'exprimant en tant que représentante syndicale dans les colonnes de l'Huma, Mylène n'a fait que relayer les questionnements et inquiétudes de toute une profession face aux décisions confuses et précipitées de l'Administration en matière de « lutte contre la radicalisation ».

Le débat doit garder sa place dans une profession qui se questionne pour mener à bien ses missions de réinsertion, et qui doit régulièrement lutter contre les écueils à visée politicienne et la démagogie.

Ainsi, il est non seulement légitime, mais absolument nécessaire, de s'interroger et de dénoncer les dérives d'une Administration qui a pour dessein d'utiliser nos missions d'accompagnement à des fins de renseignement.

Plutôt que de s'enrichir d'un débat constructif et salutaire, l'AP s'arque-boute sur ses positions et cherche à faire taire toute critique par l'exemple. Qu'importe de bafouer la liberté d'expression, qu'importe de bafouer les libertés syndicales, elle attaque envers et contre tout.

La procédure disciplinaire dirigée à l'encontre de notre collègue est indigne d'un Etat de droit. Cet acharnement est scandaleux en ce qu'il représente une atteinte insupportable aux principes fondamentaux qui définissent notre démocratie.

Les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP de Colmar réunis en Assemblée Générale ce jour témoignent tout leur soutien à Mylène et exigent la cessation immédiate des poursuites disciplinaires.

Les enjeux sont majeurs dans ce contexte de crise démocratique : nous appelons l'ensemble des personnels à soutenir Mylène et défendre nos libertés fondamentales.